

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MISSION INTERMINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2011

MAQUETTE DU PAP



Version 1.4 du 01/07/2010

À PROPOS DE LA MAQUETTE

Cette maquette est réalisée à partir des éléments des PAP précédents de la mission « Écologie et développement durable » et du programme « Prévention des risques et lutte contre les pollutions ».

Les valeurs chiffrées et les textes ne sont qu'illustratifs de l'image de la présentation finale.

Certains éléments proviennent d'autres programmes.

Précisions concernant l'aspect de la maquette :

- Les **données à saisir**, notamment les textes et les données chiffrées qui apparaissent dans les tableaux, sont surlignées en **jaune**.
- Les **recommandations** concernant la rédaction des textes de justification que vous pouvez retrouver de façon plus détaillée dans les annexes qui accompagnent la circulaire pour la préparation des projets annuels de performances (PAP) pour l'année 2011, sont affichées en **vert** et en **italique**.
- Les liens avec l'application Farandole et les consignes de saisie sont affichés en couleur **prune** et en **italique** lorsque ceux-ci revêtent un caractère particulier.

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les projets annuels de performances (PAP) des programmes qui lui sont associés.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2011 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

Elle inclut une présentation de la programmation pluriannuelle des crédits de la mission sur la période 2009-2011.

Suite aux modifications apportées à la maquette missions/programmes/actions dans le cadre de la construction du projet de loi de finances pour 2011 et afin de permettre une analyse des écarts avec la loi de finances pour 2010, il a été décidé de retraiter, lorsque cela était nécessaire, les données de la loi de finances pour 2010 dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2011.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2011 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe Voies et moyens).

■ Le projet annuel de performances qui regroupe

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation du programme et de ses actions ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois ;
- la présentation des coûts associés à chaque action.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

(Aplat bleu économisons l'encre)



Ayons le réflexe développement durable : imprimons moins !

TABLE DES MATIÈRES

Mission

ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 7

Présentation de la programmation pluriannuelle 8

Récapitulation des crédits 10

Programme 181

PRÉVENTION DES RISQUES ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS 13

Présentation stratégique du projet annuel de performances 14

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 15

Présentation du programme et des actions 20

Objectifs et indicateurs de performance 23

Justification au premier euro 28

Opérateurs 43

Analyse des coûts du programme et des actions 50

MISSION

(Aplat rouge économisons l'encre)



MISSION**ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Présentation de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits	10

PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Xxxxx XXXXX Ministre de xxxxxxxx

Yyyyy YYYYY Ministre de yyyyyyyy yy yyyyyy

(MSN.TRMSN03)

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires
Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires.

(MSN.TRMSN10)

Vous présenterez les enjeux pluriannuels attachés à la mission et les grandes politiques publiques financées par la mission.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS POUR 2011-2013

Numéro et intitulé du programme		PLF 2011		2012		2013	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
181	Prévention des risques et lutte contre les pollutions	9 999 999 999	9 999 999 999	9 999 999 999	9 999 999 999	9 999 999 999	9 999 999 999
153	Gestion des milieux et biodiversité	999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999
Total (plafond pour la mission)		99 999 999 999	99 999 999 999	99 999 999 999	99 999 999 999	99 999 999 999	99 999 999 999

Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires
Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires.

(MSN.TRMSN04)

Ce tableau est à renseigner à structure courante. Vous présenterez les modifications de périmètre qui pourront le cas échéant, concerner la mission.

PRINCIPALES RÉFORMES

Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires
Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires.

(MSN.TRMSN12)

Cette partie que vous renseignerez avec une particulière attention présente les principales réformes qui sous-tendent l'évolution des crédits et des emplois sur l'ensemble de la période, notamment celles arbitrées dans le cadre de la révision générale de politiques publiques.

Elle devra permettre aux lecteurs de comprendre les grandes lignes de toutes les réformes dont la mise en œuvre a un impact sur la définition des plafonds de crédits pour chacune des années 2011-2013.

Elle portera en particulier sur les économies relatives aux crédits de fonctionnement et d'intervention qui permettent d'atteindre les objectifs gouvernementaux d'économies de -5% en 2011, -7,5 % en 2012 et -10% en 2013.

INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire.
 (MSN.TRMSN07)

Cette courte partie (1/2 page maximum) doit permettre de comprendre et de justifier le choix des indicateurs de mission.

OBJECTIF : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Indicateur XXX-Y.Z : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° Y du programme n° XXX)</i>	Unité	Prévision 2011
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	%	99,99

Indicateur XXX-Y.Z : YYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYY

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° Y du programme n° XXX)</i>	Unité	Prévision 2011
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYY1	%	99,99
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYY2	%	99,99

*Ces **indicateurs de programmes (entre 2 et 4 par mission)** doivent être particulièrement illustratifs des politiques publiques de votre ministère et des priorités de votre action et intéresser directement nos concitoyens.*

Farandole : Ces données sont restituées automatiquement à partir du moment où vous avez coché la case « Indicateur de Mission » pour ces indicateurs dans la partie Performance du programme concerné. Ils porteront chacun la mention « indicateur de la mission » au niveau « Programme ».

PROGRAMME 181

(Aplat goldie économisons l'encre)



PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Michèle ROUSSEAU

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 181 : Prévention des risques et lutte contre les pollutions

La stratégie globale de prévention des pollutions et des risques s'appuie d'une part sur la mise en œuvre des directives européennes, en particulier IPPC (prévention et réduction intégrées de la pollution) en matière de pollution et Seveso pour les risques technologiques majeurs, en matière de produits chimiques ainsi que sur la future directive inondations et d'autre part, sur la réalisation de plans d'actions gouvernementaux (Plan National Santé-Environnement, Plan de renforcement de la prévention des risques technologiques et naturels, Programme de modernisation de l'inspection des installations classées, Plan climat, Plan séisme).

La stratégie globale de la politique de l'eau consiste, sur le plan technique, à se conformer à deux impératifs : d'une part, appliquer la directive cadre sur l'eau ainsi que les directives portant sur le domaine eau (eaux résiduelles urbaines (ERU), substances dangereuses prioritaires, etc.) dans la lutte contre la pollution des eaux souterraines, littorales (avec l'outil POLMAR en cas de pollution accidentelle) et de surface ; d'autre part, protéger les populations contre le risque d'inondations. Ces deux branches sont conduites grâce à des priorités : pour la pollution, rattraper le retard encore constaté sur l'application de la directive ERU et se concentrer sur la lutte contre les pollutions diffuses ; pour les inondations, travailler sur la prévision et piloter dans chaque bassin hydrographique les deux instruments de lutte contre les inondations que sont les «plans Grands Fleuves» (Rhône, Loire, Seine et Garonne) et les plans d'actions de prévention des inondations (PAPI) pour construire les ouvrages de protection et veiller au bon état morphologique des cours d'eau.

(PGM.PRESOBJ)

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	 limiter les risques technologiques et réduire l'impact des déchets et des pollutions industrielles et agricoles sur les personnes, les biens et l'environnement
INDICATEUR 1.1	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
INDICATEUR 1.2	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
OBJECTIF 2	 Optimiser la gestion des moyens de fonctionnement
INDICATEUR 2.1	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 2.2	Efficacité de la gestion immobilière
INDICATEUR 2.3	Ratio d'efficacité bureautique

Cette liste des objectifs et des indicateurs est intégrée automatiquement par Farandole.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2011 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2011 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
01	Prévention des risques technologiques et des pollutions	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	
02	Prévention des risques naturels	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
03	Gestion des crues	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
04	Gestion des déchets et évaluation des produits	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
05	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
Total		99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999

2011 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2011	FDC et ADP attendus en 2011
01	Prévention des risques technologiques et des pollutions	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	
02	Prévention des risques naturels	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
03	Gestion des crues	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
04	Gestion des déchets et évaluation des produits	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
05	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
Total		99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Programme n° 181 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
01	Prévention des risques technologiques et des pollutions	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	
02	Prévention des risques naturels	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
03	Gestion des crues	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
04	Gestion des déchets et évaluation des produits	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
05	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
Total		99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999

2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	Prévisions FDC et ADP 2010
01	Prévention des risques technologiques et des pollutions	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	
02	Prévention des risques naturels	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
03	Gestion des crues	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
04	Gestion des déchets et évaluation des produits	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
05	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	9 999 999		9 999 999	9 999 999	
Total		99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2010	Demandées pour 2011	Ouverts en LFI pour 2010	Demandés pour 2011
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Subventions pour charges de service public	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Titre 5. Dépenses d'investissement	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Titre 6. Dépenses d'intervention	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999
Transferts aux ménages	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Transferts aux collectivités territoriales	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Transferts aux autres collectivités	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Total hors FDC et ADP prévus	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999
FDC et ADP prévus	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Total y.c. FDC et ADP	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Programme n° 181 | CRÉDITS DU PROGRAMME

DÉPENSES FISCALES¹

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2011 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2011. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2011 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

		(en millions d'euros)		
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage pour 2009	Chiffrage pour 2010	Chiffrage pour 2011
110211	Réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou une association agréés Impôt sur le revenu <i>Objectif : Orienter certains contribuables vers les centres de gestion agréés</i> <i>Bénéficiaires 2009 : 65 200 entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1982 - Dernière modification : 2002 - CGI : 199 quater B</i>	30	30	30
110230	Réduction d'impôt pour télédéclaration et paiement par prélèvement ou par voie électronique Impôt sur le revenu <i>Objectif : Réduire le coût de collecte de l'impôt</i> <i>Bénéficiaires 2009 : 6 100 000 ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2004 - CGI : 199 novodecies</i>	95	20	20
160302	Déduction forfaitaire de 3 % applicable aux revenus 2006 déclarés par les médecins conventionnés et adhérents à une association de gestion agréée, cette déduction étant réservée aux seuls nouveaux adhérents pour les revenus 2007 et 2008 Impôt sur le revenu <i>Objectif : Orienter certains contribuables vers les centres de gestion agréés</i> <i>Bénéficiaires 2009 : 46 000 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Changement de méthode - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1972 - Dernière modification : 1972 - CGI : DM</i>	50	10	10
Coût total des dépenses fiscales²		175	60	60

¹ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

² Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2010 ou 2008) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

■ DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage pour 2009	Chiffrage pour 2010	Chiffrage pour 2011
420105	<p>Exonération de l'imposition forfaitaire annuelle des associations qui participent à l'animation de la vie sociale locale, des centres de gestion et associations agréés et des groupements d'employeurs</p> <p>Imposition forfaitaire annuelle</p> <p><i>Objectif : Aider les associations d'animation de la vie sociale locale, les centres de gestion et associations agréés et les groupements d'employeurs</i></p> <p><i>Bénéficiaires 2009 : (nombre non déterminé) entreprises - Création : 1980 - Dernière modification : 2005 - CGI : 223 octies</i></p>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales		0	0	0

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

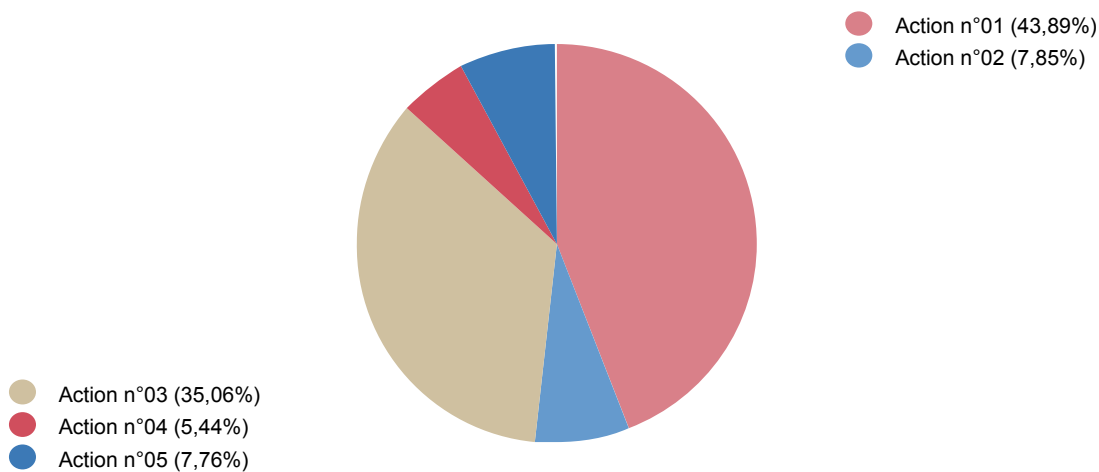
Programme n° 181 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Prévention des risques technologiques et des pollutions	99 999 999	99 999 999
02	Prévention des risques naturels	99 999 999	99 999 999
03	Gestion des crues	99 999 999	99 999 999
04	Gestion des déchets et évaluation des produits	99 999 999	99 999 999
05	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	99 999 999	99 999 999
Total		999 999 999	999 999 999

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2011



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Dans le cadre de ses responsabilités, le ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) met en œuvre, au sein du programme « Prévention des risques et lutte contre les pollutions », la stratégie de prévention des risques et des nuisances que les populations sont en droit d'attendre de l'Etat et du fonctionnement de la société.

Outre les engagements internationaux et communautaires qu'il décline, le programme inclut la réalisation d'une série de plans d'actions gouvernementaux dont les plus récents sont :

- le Plan Climat,
- le Plan national Santé-Environnement,
- le Plan de lutte contre la pollution de l'air,
- le Plan de renforcement de la prévention des risques technologiques et naturels,
- le Programme national de prévention du risque sismique.

Par ailleurs, la mise en œuvre du programme implique, pour l'action 5, « Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques », les agences de l'eau dont l'intervention n'est pas financée via le budget du MEDD mais directement par les redevances perçues par ces organismes.

Les établissements publics sous tutelle ou cotutelle du MEDD intervenant pour la mise en œuvre du programme sont l'ADEME, l'AFSSET, le BRGM, l'IFREMER, l'INERIS, l'IRSN, l'ONF et les agences de l'eau. La mise en œuvre du programme implique également Météo-France et des associations loi 1901 comme le CIDB, le CEDRE, l'IFFORME, ainsi que le CITEPA et les AASQA.

(PGM.PRESPGM)

MODIFICATIONS DE PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM44)

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Prévention des risques technologiques et des pollutions
- ACTION n° 02 : Prévention des risques naturels
- ACTION n° 03 : Gestion des crues
- ACTION n° 04 : Gestion des déchets et évaluation des produits
- ACTION n° 05 : Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques

Cette liste des actions est intégrée automatiquement par Farandole.

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Prévention des risques technologiques et des pollutions

43,9 %



Les activités correspondant à l'action ont pour finalités de prévenir les risques et pollutions générés par les installations industrielles et agricoles et par les organismes génétiquement modifiés (OGM), de surveiller la qualité de l'air et de traiter les sites pollués à responsable défaillant. L'amélioration de la qualité de l'environnement sonore, le développement d'instruments pour maîtriser l'évolution des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la connaissance des risques d'un environnement pollué sur la santé sont également conduites dans le cadre de cette stratégie d'action.

(ACT.PRESACT)

ACTION n° 02

Prévention des risques naturels

7,9 %



La politique de prévention des risques naturels repose sur les composantes majeures suivantes : connaissance des risques, surveillance, information du public, prise en compte du risque dans l'aménagement, travaux de réduction de la vulnérabilité, préparation à la gestion de crise et enfin, retour d'expérience.

Les activités correspondantes se déclinent selon trois champs principaux d'intervention :

- Connaissance et surveillance des risques naturels et information préventive ;
- Planification, aménagement et réglementation pour prévenir les risques naturels ;
- Travaux de prévention des risques naturels.

ACTION n° 03

Gestion des crues

35,1 %



L'importance des dommages liés aux inondations en France (1 milliard d'euros pour les crues de décembre 2003) justifie de mettre en place une politique spécifique de gestion des crues. La réduction des dommages nécessite de mener simultanément une politique d'amélioration de l'information et de l'alerte des populations résidant en zone inondable (5 millions d'habitants) et la mise en place d'une politique intégrée de prévention sur les bassins où les inondations provoquent les dommages les plus importants.

Les politiques intégrées menées à l'échelle des bassins ont pour objet de renforcer le contrôle de la sécurité des barrages et des digues, d'assurer une gestion des cours d'eau domaniaux permettant de ne pas aggraver les conséquences des crues, de mettre en œuvre des techniques de ralentissement dynamique des crues et enfin d'améliorer la protection localisée des lieux habités contre les crues. Les instruments en sont les PAPI et les plans grands fleuves (Rhône, Seine, Garonne).

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Limiter les risques technologiques et réduire l'impact des déchets et des pollutions industrielles et agricoles sur les personnes, les biens et l'environnement

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire ;
 - commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire ;
 - commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire ;
 - commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire ;
 - commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
 commentaire commentaire commentaire commentaire.

(OBJ.TXTLIBRE)

INDICATEUR 1.1 : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	ratio	99	99	99	99	99	99

Précisions méthodologiques

Source des données : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Mode de calcul : xxx

Explication des valeurs cibles : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires

(IND.TXTLIBRE)

Les précisions méthodologiques (ce titre est inséré automatiquement par Farandole si le texte est présent) apporteront les **clés de lecture des chiffres**. La source des données devra y figurer.

Ces commentaires apporteront les précisions de définition indispensables à la bonne compréhension de l'indicateur et à l'appréciation de sa fiabilité (précision des chiffres fournis qu'il s'agisse de la qualité de l'évaluation, de la précision de la mesure ou du périmètre retenu pour réaliser celle-ci) ; le mode de calcul de l'indicateur sera également rappelé. Les ratios seront décomposés et expliqués.

Tout changement de méthodologie devra être explicitement mentionné et les valeurs passées devront autant que possible être recalculées. Dans les cas exceptionnels où l'historique ne peut être reconstitué, il sera fait mention de la non comparabilité des données. De même, dans les cas exceptionnels de non renseignement d'un indicateur, une mention particulière précisera que l'indicateur est en cours de développement en indiquant une date ferme de documentation.

Toutes les prévisions devront être expliquées – tout particulièrement dans les cas où ces dernières ne reflètent pas une amélioration de la performance.

Farandole : Lorsque vous cliquez dans le bouton Créer en face de « Précisions méthodologiques », le texte qui apparaît est préformaté. Il contient déjà les sous-titres.

INDICATEUR 2.2 : Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Ratio SUB / SHON	%	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99
Effectifs ETPT	ETPT	9 999	9 999	9 999	9 999	9 999	9 999
Ratio SUN / poste de travail	m ² / poste	99	99	99	99	99	99
Ratio entretien courant / SUB	€ / m ²	999	999	999	999	999	999
Ratio entretien lourd / SUB	€ / m ²	999	999	999	999	999	999
Coût des travaux structurants	€	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999

Précisions méthodologiques

Source des données : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxMode de calcul : xxExplication des valeurs cibles : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires

En ce qui concerne le « coût de l'entretien lourd », vous devrez préciser les montants respectifs des contributions du budget général et du CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État »

Les programmes s'attacheront à respecter autant que possible la définition présentée dans l'annexe 4 « Indicateurs transversaux » de la circulaire 2MPAP-09-3024 du 15 mars 2010.

INDICATEUR 2.3 : Ratio d'efficience bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Ratio d'efficience bureautique	€ / poste	999	999	999	999	999	999
Nombre de postes bureautiques	nb	999	999	999	999	999	999

Précisions méthodologiques

Source des données : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxMode de calcul : xxExplication des valeurs cibles : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires

Mode de calcul

Numérateur : dépenses bureautiques, intégrant les achats de PC fixes, PC portables, écrans, PDA, photocopieurs et imprimantes personnelles ou en pool, les consommables, les messageries, les licences des systèmes d'exploitation et suites bureautiques, la formation bureautique des utilisateurs, les serveurs bureautiques, les serveurs de messagerie et les personnels internes (titre 2) et externes affectés au support et au soutien des utilisateurs de la bureautique, les coûts de la maintenance des matériels et du logiciel de bureautique ainsi que les locations d'équipements afférentes à la bureautique.

Dénominateur : nombre de postes bureautiques c'est-à-dire le nombre de postes fonctionnels équipés.

Les programmes s'attacheront à respecter autant que possible la définition présentée dans l'annexe 4 « Indicateurs transversaux » de la circulaire 2MPAP-09-3024 du 15 mars 2010.

Farandole : Cet indicateur sera intégré dans le volet performance du programme support ou sur le programme de politique publique lorsque l'ensemble des projets sont portés par ce programme.

Le retard est calculé en fonction de la date d'achèvement réactualisée.
Le dépassement de coût est calculé en fonction du coût total à l'achèvement réactualisé.

Les commentaires porteront sur l'explication des données chiffrées présentées.
Le commentaire explicatif justifiera, en cas de dérive significative, ce qui relève de décisions d'évolutions, d'évolutions réglementaires, de l'indice des prix d'une part et ce qui relève des aléas d'exécution du projet d'autre part.

INDICATEUR 2.7 : Coût unitaire de formation par élève de XX

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Coût unitaire de formation par élève de XX	€ / élève	999	999	999	999	999	999
Nombre d'élèves	nb	999	999	999	999	999	999

Précisions méthodologiques

Source des données : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Mode de calcul : xxx

Explication des valeurs cibles : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires

INDICATEUR 2.8 : Taux d'insertion professionnelle

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision actualisée	2011 Prévision	2013 Cible
Taux d'insertion professionnelle à M mois	%	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99

Précisions méthodologiques

Source des données : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Mode de calcul : xxx

Explication des valeurs cibles : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Prévention des risques technologiques et des pollutions		9 999 999	9 999 999		9 999 999	9 999 999
02 Prévention des risques naturels		9 999 999	9 999 999		9 999 999	9 999 999
03 Gestion des crues		9 999 999	9 999 999		9 999 999	9 999 999
04 Gestion des déchets et évaluation des produits	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
05 Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques		9 999 999	9 999 999		9 999 999	9 999 999
Total	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois (ETPT)			Crédits
	Plafond autorisé pour 2010	Demandés pour 2011	Variation 2011 / 2010	Demandés pour 2011 (y.c. charges sociales)
Catégorie A	9 999	9 999	- 99	99 999 999
Catégorie B	9 999	9 999	0	99 999 999
Catégorie C	9 999	9 999	+ 9	99 999 999
Total	9 999	9 999	- 9	999 999 999

Farandole : Les données des ETPT demandés pour 2011 sont l'agrégation des données saisies par catégorie d'emploi au niveau de l'action ou de la sous-action par la fonction « Saisir les ETPT 2011 ».

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM61)

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	99 999 999
Cotisations et contributions sociales dont contributions au CAS Pensions	99 999 999 999 999
Prestations sociales et allocations diverses	99 999 999

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Entrées prévues	dont primo-recrutements	Sorties prévues	dont départs en retraite	dont autres départs définitifs	Schéma d'emplois du programme
Catégorie A	99	99	99	9	9	99
Catégorie B	99	99	99	9	9	99
Catégorie C	99	99	99	9	9	99
Total	999	999	999	999	999	999

Farandole : La saisie des ETP dans ce tableau est accessible par la fonction « Saisir entrées/sorties ETP par catég. » au niveau du programme.

Ce tableau doit être établi hors transferts d'emplois entre l'État et ses opérateurs, transferts entre ministères, mesures de décentralisation et autres mesures de périmètre. Les flux d'entrées et de sorties, qui concernent les personnels payés sur les crédits de titre 2 du ministère, seront présentés en équivalents temps plein (ETP), avec mention dans la partie commentaire de la date moyenne d'entrée ou de sortie, permettant de reconstituer la variation du niveau d'ETPT.

Par primo-recrutements, il est entendu les recrutements par concours ou par examen de personnels qui n'étaient pas auparavant rémunérés par un ministère et les recrutements de contractuels.

La différence entre les sorties et les entrées prévisionnelles du programme devra être rapprochée du schéma d'emplois du ministère de rattachement. Il est rappelé que le schéma d'emplois correspond aux suppressions effectives d'emplois, et n'est donc pas strictement constitué par le solde des entrées et des sorties (qui peuvent être temporaires comme les mises à dispositions, les congés longue maladie, etc.).

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.EFFET_STRUCTURE)

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	ETPT
Administration centrale	999
Services régionaux	99
Services départementaux	99
Services à l'étranger	99
Autres	99
Total	9 999

Vous devez saisir la répartition du plafond d'emplois du programme entre l'administration centrale du ministère, les services régionaux, les services départementaux, les services à l'étranger et le cas échéant d'autres services. Vous pourrez utiliser le texte associé (« Commentaire ») qui suit pour distinguer parmi les **autres services**, les services à compétence nationale, les opérateurs qui ont des effectifs sous plafond d'emplois du ministère, les établissements dotés de l'autonomie financière...

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM63)

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2010 retraitée	100,0
<i>Prévision Exécution 2010 hors CAS Pensions</i>	110,0
<i>Changements de périmètre du programme 2011/2010</i>	-5,0
<i>Débasage/rebasage dépenses non reconductibles</i>	-5,0
Impact du schéma d'emplois	-6,0
<i>EAP schéma d'emplois de l'année n-1</i>	-2,0
<i>Schéma d'emplois de l'année n</i>	-4,0
Mesures catégorielles	3,0
Mesures générales	1,1
<i>EAP augmentation du point d'indice de l'année n-1</i>	0,5
<i>Augmentation du point d'indice de l'année n</i>	0,3
<i>GIPA</i>	0,2
<i>Mesures bas salaires</i>	0,1
GVT solde	0,0
<i>GVT positif</i>	2,0
<i>GVT négatif</i>	-2,0
Autres	0,5
Total	98,6

Ce tableau doit permettre d'identifier les principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS pensions en 2011.

Le cas échéant, la prévision d'exécution 2010, doit être retraitée des mesures non reconductibles (GIPA, primes exceptionnelles...) et des mesures modifiant le périmètre du Programme (transferts entre Programmes, transferts vers ou depuis les opérateurs, décentralisation...).

La ligne « Mesures catégorielles » ne s'alimente pas automatiquement avec le tableau retraçant les mesures catégorielles (cf. infra). Il convient donc de s'assurer que la somme des mesures catégorielles corresponde entre les deux tableaux.

Vous pouvez utiliser le texte associé (« Commentaire ») qui suit pour apporter quelques explications concernant les montants qui apparaissent dans ce tableau. Cependant, les trois paragraphes suivants permettent de détailler ces principaux facteurs d'évolution (Mesures générales, Mesures catégorielles, Mesures individuelles).

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM60)

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût d'entrée (1)	Coût de sortie (1)
Catégorie A	999	999
Catégorie B	999	999
Catégorie C	999	999

(1) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

Ce tableau permet d'identifier les coûts d'entrée et de sortie par catégories d'emplois qui ont notamment été retenus pour valoriser le schéma d'emplois (coûts d'entrée) et calculer l'incidence de l'effet de Noria.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGMXX)

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

MESURES GÉNÉRALES

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.ELM_SALARIAUX)

Il conviendra de tenir compte de l'extension en année pleine de l'augmentation du point « fonction publique » de +0,5% au 1er juillet 2010.

Les coûts liés à la GIPA 2011, qui s'apparente à une mesure générale, seront précisés dans cette partie.

De même, les ministères sont invités à justifier l'évolution des rémunérations qui ne dépendent pas du point, en particulier celle des ouvriers d'État.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Mois	Coût 2011	Coût en année pleine
Effets extension année pleine mesures 2010			9 999 999	9 999 999
Mesures statutaires			9 999 999	9 999 999
<i>Avancement de grade (modification du taux promus-promouvables)</i>	9	10	999 999	999 999
<i>Mesure xxxx...</i>	9	02	999 999	999 999
Mesures indemnitaires			9 999 999	9 999 999
<i>Prime exceptionnelle de fin d'année</i>	9	09	999 999	999 999
<i>Mesure yyyy...</i>	9	08	999 999	999 999
Transformations d'emploi (plans de requalification)			9 999 999	9 999 999
<i>Plans de requalification en faveur des B administratifs, des C techniques, et de la catégorie C administrative</i>	9	01	999 999	999 999
<i>Transformation zzzz...</i>	9	01	999 999	999 999
Total			99 999 999	99 999 999

Vous êtes invités à décrire les mesures catégorielles envisagées, en identifiant les principales mesures selon leur nature (statutaire ou indemnitaire) et selon les principaux corps ou catégories d'emplois concernés, en renseignant le nombre d'ETP concernés pour chaque mesure. Le coût budgétaire (coût chargé hors contribution au CAS) de chaque mesure catégorielle doit être mentionné (préciser le coût en année pleine et le coût pour l'année considérée compte tenu de la date prévisionnelle d'entrée en vigueur).

Une attention particulière sera portée aux effets « extension année pleine » des mesures 2010, au coût des changements de « taux promus/promouvables » (partie pilotable du GVT), aux hausses indemnitaires (y compris non reconductibles) et à l'incidence des mesures interministérielles (notamment la refonte des grilles des corps de catégorie B).

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM01)

MESURES INDIVIDUELLES

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM62)

Seront indiquées dans cette partie les évaluations du Glissement Vieillesse Technicité positif et du Glissement Vieillesse Technicité négatif (ou effet de Noria) en pourcentage et en euros.

COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	LFI 2010	PLF 2011
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	99 999 999	99 999 999
Civils (y.c. ATI)	9 999 999	9 999 999
Militaires	999 999	999 999
Ouvriers d'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)	999 999	999 999
Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)	999 999	999 999
Cotisation employeur FSPOEIE	999 999	999 999

Le total figurant sur la première ligne de ce tableau correspond aux crédits CAS Pensions qui doivent figurer dans le tableau de synthèse des crédits de titre 2 positionné au début de la partie JPE.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.AUTRELM)

La cotisation employeur FSPOEIE est financée par les crédits hors CAS pensions contrairement à la subvention d'équilibre au FSPOEIE.

S'agissant des cotisations sociales employeur :

- Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) sera identifié comme suit : « Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales pour les personnels titulaires et non titulaires du ministère (taux de XX) est de XXX M€ » ;
- Le montant de la cotisation au Fonds national d'aide au logement (FNAL), intégrant la cotisation additionnelle de 0,2 %, sera présenté comme suit : « Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement est de XX M€ ».

PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	Prévision
Congés de longue durée	X	X XXX
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles	XX	X XXX
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité	XXX	X XXX
Remboursement domicile travail	XXX	X XXX
Capital décès	XX	X XXX
Allocations pour perte d'emploi	XX	X XXX
Autres	XXX	X XXX
Total		X XXX

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM69)

Les prestations sociales obligatoires devront faire l'objet d'une présentation indiquant les montants concernés et le nombre de bénéficiaires, par catégorie de prestations (congrés de longue durée, accidents de service / accidents du travail et maladies professionnelles, revenus de remplacement du congé de fin d'activité, allocations pour perte d'emploi...).

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION SOCIALE

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	XXX	X XXX	X XXX	X XXX
Logement	XXX	XXX	XXX	XXX
Famille, vacances	XXX	X XXX	X XXX	X XXX
Mutuelles, associations	XXX	XXX	XXX	XXX
Prévention / secours	XXX	X XXX	X XXX	X XXX
Autres	XX	X XXX	X XXX	X XXX
Total		XX XXX	XX XXX	XX XXX

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM70)

L'action sociale interministérielle et ministérielle devra être présentée en rappelant succinctement les principaux dispositifs, les montants moyens versés et le nombre de bénéficiaires.

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

PROJETS INFORMATIQUES LES PLUS IMPORTANTS

NOM-DU-PROJET

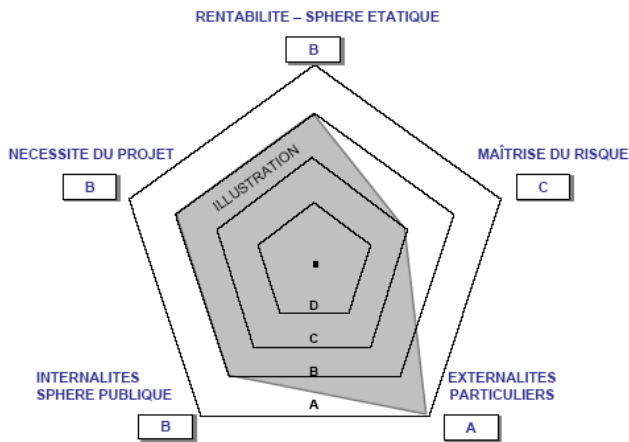
Présentation brève du projet - Présentation brève du projet - Présentation brève du projet ...

Financement	Référence LOLF de l'action
Bénéficiaire	Référence LOLF de l'action
Cadre interministériel	Nom des initiatives interministérielles

Consommations hors titre 2 (en millions d'euros)	2008 et avant (réalisé)	2009	2010	2011	2012	2013 et après	Total achevé prévisionnel
Autorisations d'engagement	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX
Crédits de paiement *	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX

* coûts directs du projet, notamment pris en considération dans l'élaboration du critère RENTABILITÉ-SPHÈRE ÉTATIQUE ci-dessous.

Présentation multicritère du projet



Nota : les notes INTERNALITÉS et EXTERNALITÉS rendent compte des gains et autres retours positifs supplémentaires enregistrés en dehors de la sphère « État ». L'étude de la RENTABILITÉ – SPHÈRE ÉTATIQUE tient compte du titre 2, en plus des coûts directs hors titre 2 et des gains de toutes natures enregistrés sur la sphère « État ».

Outil d'analyse utilisé	Nom / version de l'outil
Date de mise à jour de l'analyse MAREVA	xx/xx/xx
Période d'analyse rentabilité	200x-20xx
VAN (valeur actualisée nette 4%)	xx,xx M€
DR (délai de retour)	x,x années

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM20)

La présentation multicritère du projet se présentera dans le formalisme de la synthèse MAREVA V3.1 r4.

L'attention des rédacteurs est attirée sur le besoin de respecter les définitions proposées, pour faciliter une bonne compréhension des périmètres et une meilleure comparabilité. En tout état de cause, les différences doivent être clairement identifiées et signalées.

Farandole : Ces tableaux sont préformatés dans le texte qui apparaît lorsque vous cliquez dans le bouton Créer en face de « Grands projets informatiques ».

■ PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Vous devrez effectuer une présentation synthétique du projet (maximum 10-15 lignes). Elle doit notamment faire figurer le cadre juridique, la valeur actuelle nette du contrat (en coût global et en dépenses d'investissement), la durée du contrat, les origines et les montants des multi-financements (exemple : État, CPER, FEDER ...), les mesures « relance », ainsi que l'avancement du projet. Précisez de plus l'année de signature et de notification du bail ou du contrat.

L'identification du modèle de PPP est importante dans la mesure où des informations spécifiques sont demandées pour les BEA sectoriels d'une part et les AOT-LOA et les contrats de partenariat d'autre part, notamment en ce qui concerne le tableau des consommations qui sont saisies en millions d'euros.

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

BEA SECTORIEL / LIBELLÉ

Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet.

(PPP.RPRESENT)

Concernant les BEA sectoriels relevant de la procédure des **locations simples**, vous remplirez le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)

	2008 (réalisé)	2009	2010	2011	2012	2013 et après	Total achevé
Autorisations d'engagement	99	99	99	99	99	99	999
Crédits de paiement	99	99	99	99	99	99	999

Concernant le cas particulier (rare) des BEA sectoriels prévoyant la **mise à la disposition de l'État de locaux à titre gratuit** ou moyennant un loyer symbolique (dans ce cas, la collectivité locale bénéficie du FCTVA), en principe, aucune écriture n'affecte la comptabilité budgétaire puisqu'il y a absence de flux de crédits, tant en AE qu'en CP. Le tableau ci-dessus est alors sans objet. Ce n'est que dans la mesure où des travaux à la charge de l'État interviennent sur les biens ainsi mis à disposition que les AE correspondantes doivent être engagées (travaux répondant à la définition d'immobilisations au sens de la norme n° 6).

AOT-LOA / LIBELLÉ

Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet.

(en millions d'euros)

	2008 (réalisé)	2009	2010	2011	2012	2013 et après	Total achevé
Autorisations d'engagement	99	99	99	99	99	99	999
Crédits de paiement	99	99	99	99	99	99	999
Investissement	99	99	99	99	99	99	999
Fonctionnement	99	99	99	99	99	99	999
Financement	99	99	99	99	99	99	999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PPP.TR01)

Il convient ici de présenter le périmètre du projet et son état d'avancement, les objectifs de performance assignés au partenaire privé et les raisons éventuelles de modifications au contrat.

CONTRAT DE PARTENARIAT / LIBELLÉ

Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	2008 (réalisé)	2009	2010	2011	2012	2013 et après	Total achevé
Investissement	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99	999 999
Fonctionnement	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99	999 999
Financement	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99	99 99	999 999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

Il convient ici de présenter le périmètre du projet et son état d'avancement, les objectifs de performance assignés au partenaire privé et les raisons éventuelles de modifications au contrat.

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Crédits de paiement de la génération CPER 2000-2006

Action	CP demandés pour 2011	CP sur engagements à couvrir après 2011
Action 1	999 999	999 999
Action 2	999 999	999 999
Total	9 999 999	9 999 999

Génération CPER 2007-2013

Action	CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2010	CP réalisés au 31/12/2010	AE demandées pour 2011	CP demandés pour 2011	CP sur engagements à couvrir après 2011
Action 1	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Action 2	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Total	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999

Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2011	CP sur engagements à couvrir après 2011
9 999 999	9 999 999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM31)

AUTRES GRANDS PROJETS

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire.

NOM-DU-PROJET

Dépenses de personnel	(en millions d'euros)	Titre 2		
Autorisations d'engagement et crédits de paiement		XXX,XX		
Crédits hors dépenses de personnel	(en millions d'euros)	Titre 3	Titre 5	Total
Autorisations d'engagement		XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX
Crédits de paiement		XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX
dont crédits de paiement au titre des engagements nouveaux		XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.GD_PROJET)

Rappel : Tous les programmes ne sont pas porteurs de projets informatiques ; il s'agit en général des programmes de type soutien (ou de conduite et pilotage). Toutefois, il arrive que d'autres programmes financent un ou plusieurs projets informatiques importants, dans ce cas ils fournissent en la matière les mêmes renseignements.

Farandole : Ces tableaux sont préformatés dans le texte qui apparaît lorsque vous cliquez dans le bouton Créer en face de « Grands projets transversaux (général) ».

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

INDICATEURS IMMOBILIERS

Ce tableau peut être présenté en complément de l'indicateur Efficience de la gestion immobilière présenté dans le volet Performance. Les programmes support ne portant pas d'indicateur de performance sur le sujet renseigneront ce tableau.

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale		Services déconcentrés		Total	
Surface	1	SHON du parc	m ²	XXX		XXX		XXX	
	2	SUB du parc	m ²	XXX		XXX		XXX	
	3	SUN du parc	m ²	XXX		XXX		XXX	
	4	SUB du parc domanial	m ²	XXX		XXX		XXX	
	5	Ratio SUB / SHON	%	X,XX		X,XX		X,XX	
Occupation	6	Effectif ETPT (réf. PEA)	nb	XX		XX		XX	
	7	Ratio SUN / Poste de travail	m ² / PT	X,XX		X,XX		X,XX	
	8	Coût de l'entretien courant	€	XX XXX		XX XXX		XX XXX	
	9	Ratio entretien courant / SUB	€ / m ²	XXX,XX		XXX,XX		XXX,XX	
Entretien lourd	10	Coût de l'entretien lourd * (parc domanial et quasi-propriété)	€	AE	X XXX XXX	AE	X XXX XXX	AE	X XXX XXX
				CP	X XXX XXX	CP	X XXX XXX	CP	X XXX XXX
	11	Ratio entretien lourd * / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€ / m ²	AE	X,XX	AE	X,XX	AE	X,XX
				CP	X,XX	CP	X,XX	CP	X,XX
	12	Coût des travaux structurants	€	AE	XXX XXX	AE	XXX XXX	AE	XXX XXX
				CP	XXX XXX	CP	XXX XXX	CP	XXX XXX

* Y compris les crédits d'entretien lourd financés sur le BOP ministériel du CAS "Gestion du patrimoine immobilier de l'État" et ceux financés sur le programme 309.

Farandole : Ce tableau est préformaté dans le texte qui apparaît lorsque vous cliquez dans le bouton Créer en face de « Indicateurs immobiliers ».

Ce tableau constitue une grille de lecture minimale, commune à tous les ministères. Les éléments collectés dans ce cadre pourront bien entendu être complétés par tout autre indicateur ou ratio disponible au sein du ministère considéré et qu'il jugera de nature à compléter l'éclairage sur la situation du parc géré. Pour le choix de ces compléments, vous pourrez avoir recours aux référentiels utilisés par le service France Domaine.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM36)

En ce qui concerne le « coût de l'entretien lourd », vous devrez préciser les montants respectifs des contributions du budget général et du CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

■ RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

L'indicateur sera présenté ici, dans le volet JPE s'il n'est pas intégré dans le volet performance.

	Réalisation 2009	Prévision 2010	Prévision 2011
Ratio d'efficacité bureautique	XXX	XXX	XXX
Nombre de postes bureautiques	X XXX	X XXX	X XXX

Farandole : Ce tableau est préformaté dans le texte qui apparaît lorsque vous cliquez dans le bouton Créer en face de « Ratio d'efficacité bureautique ».

Les programmes s'attacheront à respecter autant que possible la définition et le commentaire demandés dans l'annexe 3 ter de la circulaire de finalisation du PLF 2011.

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM37)

Ce commentaire vise à fournir des explications sur l'évolution du nombre de postes, ainsi que sur les éventuelles variations d'une année sur l'autre du périmètre des coûts et des services bureautiques pris en compte ; par exemple : qualité de service du support bureautique, utilisation des logiciels libres, externalisation d'activité support, etc.

Le cas échéant, vous préciserez par type d'usage le nombre d'équipements non affectés à usage individuel pris en compte dans le nombre de postes fourni au dénominateur. Suivant votre choix, vous indiquerez ici si votre ratio est calculé en dépense annuelle ou en coût annuel et la part du parc en service couverte par le ratio.

■ AUTRES COÛTS SYNTHÉTIQUES

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.COUT_ANAL)

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (1)		CP LFI 2010 + reports 2009 vers 2010 (2)			
X XXX XXX X XXX XXX		X XXX XXX X XXX XXX			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009 * (3)	AE demandées pour 2011 (4)	CP demandés sur AE antérieures à 2011 ** (5) = (7) – (6)	CP demandés sur AE nouvelles en 2011 (6)	Total des CP demandés pour 2011 (7)	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2011 (8)
X XXX XXX X XXX XXX	X XXX XXX X XXX XXX	X XXX XXX X XXX XXX	X XXX XXX X XXX XXX	X XXX XXX X XXX XXX	X XXX XXX X XXX XXX
					Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (9)
					X XXX XXX X XXX XXX
					Estimation des CP 2013 sur engagements non couverts au 31/12/2011 (10)
					X XXX XXX X XXX XXX
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2013 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2011 *** (11) = (8) - (9) - (10)
					X XXX XXX X XXX XXX

N.B. : les montants en italiques correspondent aux montants hors T2.

* Cette case est une reprise du montant de la case (8) de l'échéancier des rapports annuels de performances de 2009 « solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2009 ». En cas de changement de maquette entre 2009 et 2010 et entre 2010 et 2011, le montant sera saisi par les ministères.

** Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2011 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2010.

*** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire.

(PGM.JUSTIF_ECH)

Ces commentaires préciseront les règles de budgétisation retenues ainsi que les hypothèses de calcul des montants inscrits dans les cases. Ils devront également préciser les principales opérations physiques associées au besoin en crédits de paiements et l'échéancier prévisionnel des besoins en crédits de paiements correspondants aux décaissements à venir.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Prévention des risques technologiques et des pollutions

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	99 999 999	99 999 999	999 999 999
Crédits de paiement	99 999 999	99 999 999	999 999 999

EFFECTIFS

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires
commentaires commentaires commentaires commentaires.
(ACT.VENTIL_EFF) / (SSA.TRSSA01)

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	99 999 999	99 999 999

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires
commentaires commentaires commentaires commentaires.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires
commentaires commentaires commentaires commentaires.
(ACT.JUSTIF_FONC) / (SSA.TRSSA02)

CHARGES DE LA DETTE DE L'ÉTAT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Charges de la dette	99 999 999	99 999 999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires
commentaires commentaires commentaires commentaires.
(ACT.JUSTIF_DETTE) / (SSA.TRSSA08)

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DU PROGRAMME DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	999 999	999 999	999 999	999 999
Transferts (titre 6)	999 999	999 999	999 999	999 999
Total	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999

Farandole : Les subventions pour charges de service public (titre 3-2) et les dotations en fonds propres (titre 7-2) sont renseignées automatiquement à partir des données chiffrées du programme.

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.OPR_COM_CR)

Commentaires et précisions méthodologiques éventuelles...

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2009 (1)				Prévision actualisée 2010 (3)				Prévision 2011			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
Nom opérateur 1	99	9	9	99	99	99	9	99	99	99	9	99
Nom opérateur 2	99		9	99	99	99	9	99	99	99	9	99
Nom opérateur 3	99	9	9	99	99	99	9	99	99	99	9	99
Nom opérateur 4	99	9	9	99	99	99	9	99	99	99	9	99
Total	999	99	99	999	999	999	99	999	999	999	99	999

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

Ce tableau est pré-rempli des données du tableau « emplois de l'opérateur » des opérateurs Il retrace les emplois de tous les opérateurs du programme. Pour les opérateurs multi-imputés, il ne concerne que le programme chef de file.

Farandole : La saisie des effectifs s'effectue au niveau des opérateurs (voir ci-après « Consolidation des emplois de l'opérateur »).

Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable

Programme n° 211

OPÉRATEURS

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM45)

Ce commentaire fournira les observations nécessaires sur les emplois et la justification des variations d'emplois ainsi que des précisions méthodologiques éventuelles.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS (PROGRAMME NON CHEF DE FILE)

Intitulé de l'opérateur <i>programme chef de file</i>	Réalisation 2009 (1)				Prévision actualisée 2010 (4)				Prévision 2011			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)		
		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
Nom opérateur 1	99	9	9	99	99	99	9	99	99	99	9	99
Nom opérateur 2	99		9	99	99	99	9	99	99	99	9	99
Nom opérateur 3	99	9	9	99	99	99	9	99	99	99	9	99
Nom opérateur 4	99	9	9	99	99	99	9	99	99	99	9	99
Total	999	99	99	999	999	999	99	999	999	999	99	999

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) Selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file.

(4) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

Lorsqu'un opérateur relève de plusieurs programmes et pour les programmes cofinanceurs (hors programme chef de file), ce tableau complète le tableau précédent pour présenter à titre d'information les emplois de cet opérateur qui sont comptabilisés au titre de la fixation du plafond d'emplois dans le programme « chef de file ».

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM50)

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

NOM OPÉRATEUR

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.PRESOPR)

- *présentation synthétique des missions de l'opérateur (maximum 10-15 lignes) ;*
- *actions du programme auxquelles se rattache l'opérateur ;*
- *description des principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur qui concourent à la réalisation des objectifs du programme ;*
- *présentation de la mise en œuvre des dépenses d'avenir (Emprunt national) si l'opérateur est concerné (opérateur intermédiaire ou bénéficiaire final).*

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : libellé de l'action	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Subventions pour charges de service public	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Dotations en fonds propres	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Transferts	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Action n° 03 : libellé de l'action	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Dotations en fonds propres	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Total pour ce programme	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999	9 999 999
Programme XXX : libellé du programme	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Subventions pour charges de service public	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Transferts	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Programme YYY : libellé du programme	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999
Dotations en fonds propres	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Transferts	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999	99 999
Total	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999	99 999 999

Lorsque l'opérateur est financé par un autre programme, une ligne « Programme YY » est rajoutée, suivie des lignes récapitulatives par nature de dépense pour ce programme.

Farandole : La saisie des montants s'effectue au niveau de chaque action ou programme qui participe au financement de l'État pour cet opérateur. Il faut d'abord désigner ces actions et ces programmes (fonctions « Sélection act. Financement de l'État » ou « Sélection prog. Financement de l'État »). Ensuite, il faut sélectionner chaque élément et renseigner les montants en choisissant la fonction « Saisir part du financement ».

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.FINANC)

Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable

Programme n° 211

OPÉRATEURS

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	99 999	99 999	Ressources de l'État	99 999	99 999
Fonctionnement	9 999	9 999	- subventions de l'État	99 999	99 999
Intervention	99 999	99 999	- ressources fiscales		
			Autres subventions	99 999	99 999
			Ressources propres et autres	99 999	99 999
Total des dépenses	999 999	999 999	Total des recettes	999 999	999 999
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	999	999
Total : équilibre du CR	999 999	999 999	Total : équilibre du CR	999 999	999 999

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement	99 999	99 999	Capacité d'autofinancement	999	999
Investissements	99 999	99 999	Ressources de l'État	99 999	99 999
			Autres subv. d'investissement et dotations	9 999	9 999
			Autres ressources	9 999	9 999
Total des emplois	999 999	999 999	Total des ressources	999 999	999 999
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement	9 999	9 999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.RESSOURC)

Les recettes et ressources autres que celles de l'État devront être précisément décrites. A titre d'exemple, l'origine des fonds de la rubrique « Autres subventions et dotations » du compte de résultat devra être précisée : collectivités locales, Union européenne, établissements publics...

Les subventions comptabilisées en recettes et en dépenses en compte de tiers (classe 4 de l'organisme) devront aussi être précisées afin de compléter la présentation de la situation budgétaire et comptable de l'opérateur.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'EPST

La présentation du budget des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) reprend la présentation prévue par le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié par le décret n°2005-1578 du 16 décembre 2005 (présentation du PAP 2010).

Cette présentation concerne 9 EPST de la mission « Recherche et enseignement supérieur » soit le Centre national de recherche scientifique (CNRS); l'Institut national d'études démographiques (INED); l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) ; l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ; le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF) ; l'Institut national de la recherche agronomique (INRA); l'Institut de recherche pour le développement (IRD); l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS); le Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC).

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	BP 2010 (CP)
Personnel	999 999	999 999
- activités conduites par les unités de recherche	999 999	999 999
- actions communes	999	999
- fonctions support	99 999	99 999
Fonctionnement et investissement non programmé	999 999	999 999
- activités conduites par les unités de recherche	999 999	999 999
- actions communes	999	999
- fonctions support	99 999	99 999
Investissement programmé et autres opérations en capital	999 999	999 999
- actions communes	999 999	999 999
- fonctions support	999	999
Hors agrégats	999 999	999 999
Total des dépenses	9 999 999	9 999 999

(en milliers d'euros)

Recettes	Exécution 2009	BP 2010 (CP)
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	999 999	999 999
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	999 999	999 999
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	999	999
Autres subventions et produits	999 999	999 999
Total des recettes	999 999	999 999
Charges calculées	999 999	999 999
Produits calculés	999 999	999 999
Réalisation de l'équilibre (Augmentation / diminution du fonds de roulement)	999	999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.RESSOURC)

Vous pourrez aussi utiliser ce commentaire pour fournir des précisions méthodologiques éventuelles.

Farandole : Pour les précisions méthodologiques, utilisez le style FAR07Noir à l'instar des précisions méthodologiques des indicateurs de performance.

Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable

Programme n° 211

OPÉRATEURS

DÉPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Destination 1	9 999	9 999	9 999	9 999	99 999
Destination 2	9 999	9 999	9 999	9 999	99 999
Destination 3	9 999	9 999	9 999	9 999	99 999
Total	99 999	99 999	99 999	99 999	999 999

Les dépenses sont ventilées par destination dans une logique cohérente avec celle retenue pour les programmes financeurs. Cette ventilation peut correspondre aux actions du programme de rattachement mais peut également faire apparaître des fonctions de soutien internes à l'opérateur ainsi que des destinations liées aux activités propres de l'opérateur qui ne sont pas nécessairement retracées dans le budget de l'État.

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.DEPENS)

Un commentaire sur le contenu des dépenses de fonctionnement et d'intervention le cas échéant est à fournir avec ce tableau.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur :	999	999	999
- sous plafond opérateurs	99	99	99
- hors plafond opérateurs	99	99	99
dont contrats aidés	99	99	99
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur :	999	999	999
- rémunérés par l'État par ce programme	99	99	99
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	99	99	99
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	99	99	99

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.EMPLOI)

Ce commentaire apportera des précisions sur les emplois et la justification des variations d'emplois, la ventilation des emplois par destination ou programme financeur ainsi que sur les modalités de décompte des emplois.

CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES DÉPENSES D'AVENIR

En tant qu'opérateur intermédiaire

(en milliers d'euros)

Crédits reçus en 2010 au titre des dépenses d'avenir (1)		Prévision de consommation en 2010		Prévision de consommation en 2011	
AE	CP	AE	CP	AE	CP
999	999	999	999	999	999

(1) Sur la base des conventions d'attribution signées à la date du document ou de la loi de finances du 9 mars 2010 lorsque les conventions ne sont pas encore signées.

Les entités concernées sont exclusivement celles qui, répondant aux critères de qualification des opérateurs de l'État, ont été désignées explicitement en tant qu'intermédiaire dans le cadre du projet de loi de finances rectificative du 20 janvier 2010.

En tant que bénéficiaire final

(en milliers d'euros)

Crédits reçus en 2010 au titre des dépenses d'avenir (1)	Prévision de consommation en 2010	Prévision de consommation en 2011
999	999	999

(1) Sur la base des conventions d'attribution signées à la date du document ou de la loi de finances du 9 mars 2010 lorsque les conventions ne sont pas encore signées.

Ce tableau concerne les opérateurs de l'État qui reçoivent des crédits au titre des dépenses d'avenir de la part des opérateurs intermédiaires. Ils agissent en tant que porteurs de projet.

Les informations ne sont pas retracées en autorisations d'engagement et en crédits de paiement dans la mesure où les crédits ne leur seront pas systématiquement attribués sous cette forme.

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.XXX)

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Crédits de paiement de la génération CPER 2000-2006

CP demandés pour 2011	CP sur engagements à couvrir après 2011
9 999 999	9 999 999

Génération CPER 2007-2013

CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2010	CP réalisés au 31/12/2010	AE demandées pour 2011	CP demandés pour 2011	CP sur engagements à couvrir après 2011
999 999	999 999	999 999	999 999	999 999	999 999

Total des crédits de paiement pour cet opérateur

CP demandés pour 2011	CP sur engagements à couvrir après 2011
9 999 999	9 999 999

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.CPER)

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

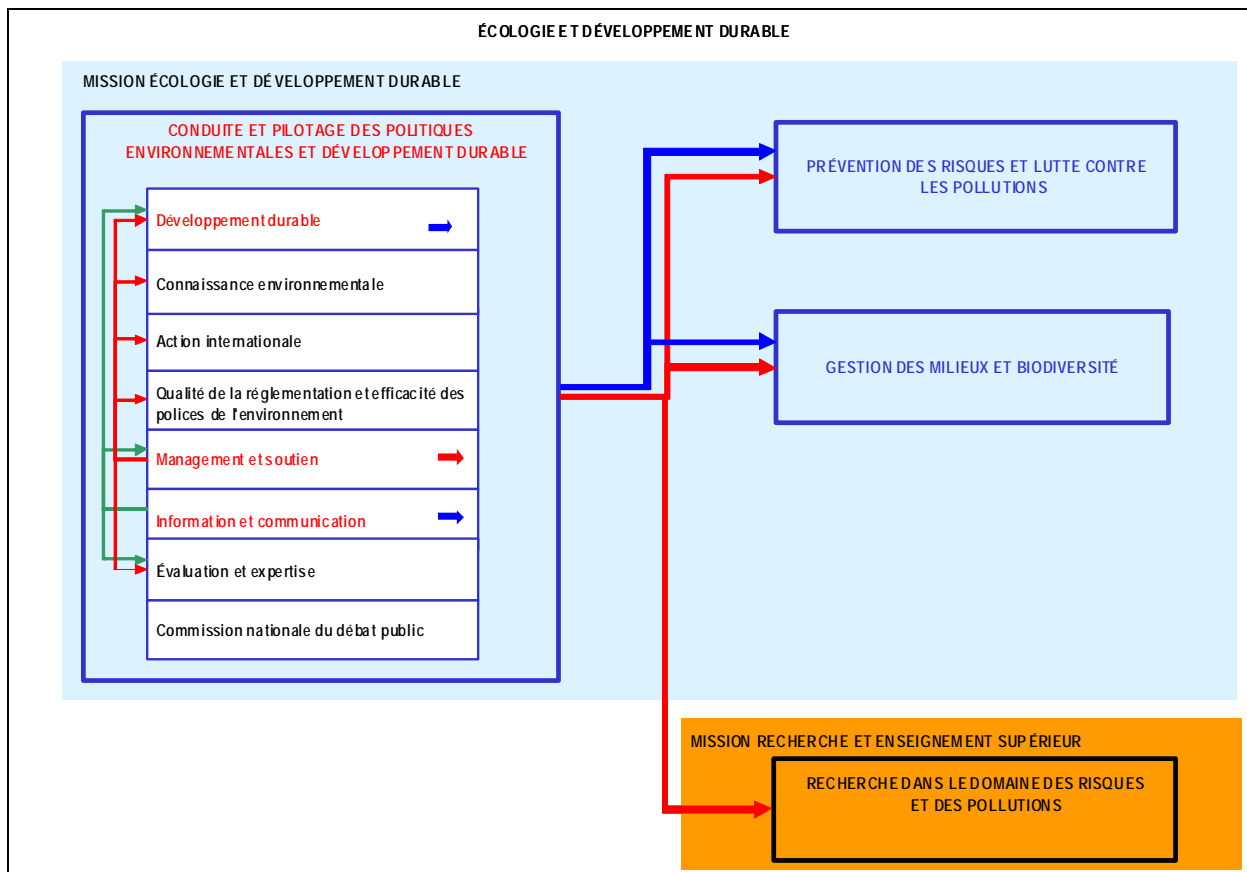
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive. Sa précision évolue au fil des exercices, ce qui a déjà permis, pour les phases d'exécution, de valider les méthodes contribuant à se référer aux données comptables.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



(PGM.GRAPHIQUE)

